

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le lundi 6 octobre 2014 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire Denis Laporte :

Daniel Leblanc  
André Picard  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon  
Mario Lasalle

Est absente :  
Françoise Cormier

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

**358-2014**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

M. le Maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

**R 359-2013**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 8 ET 22 SEPTEMBRE 2014**

Sur la proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances du Conseil tenues les 8 et 22 septembre 2014 soient adoptés.

**ADOPTÉ**

**R 360-2013**

**ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 du 3 octobre 2014 et lot 2 du 2 octobre 2014, pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 92 283,85 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois aux listes lot 3 et lot 4 du 2 octobre 2014, d'une somme de 301 624,29 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**361-2014**

**ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 septembre 2014.

**R 362-2014**

**PRÊT DE SALLE AUX SCOUTS DE STE-JULIENNE**

**ATTENDU QUE** les scouts de Ste-Julienne organisent un rallye automobile qui passera par Crabtree le samedi 1<sup>er</sup> novembre 2014;

**ATTENDU QU'**une demande a été déposée pour utiliser le stationnement et le Centre communautaire et culturel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt du Centre communautaire et culturel pour le rallye automobile des scouts de Ste-Julienne le samedi 1<sup>er</sup> novembre 2014.

**ADOPTÉ**

**R 363-2014**

**TRAVAUX COURS D'EAU DU TRAIT-CARRÉ**

**ATTENDU QUE** la municipalité a dû défrayer un coût plus important que prévu pour l'achat de parcelle de terrain pour l'aménagement du cours d'eau du Trait-Carré;

**ATTENDU QUE** le montant autorisé à dépenser par le règlement 2013-225 était de 117 202 \$;

**ATTENDU QUE** le montant dépensé fut de 128 295 \$;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit absorber la différence de 11 093 \$;

**ATTENDU QUE** la municipalité perçoit via la taxe spéciale « entretien cours d'eau et fossé » un montant annuel d'environ 29 980 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'affecter la dépense excédentaire de 11 093 \$ au poste 22-320-00-721.

**ADOPTÉ**

**R 364-2014**

**SYSTÈME D'ALARME AU LOCAL DES CUISINES COLLECTIVES**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'installation et le paiement d'une alarme et d'un clavier dans le local des cuisines collectives et d'en défrayer le coût pour un montant estimé à 400 \$.

**ADOPTÉ**

**R 365-2014**

**SAUVONS POSTES CANADA - NON AUX COMPRESSIONS**

**ATTENDU QUE** Postes Canada et le gouvernement conservateur ont décidé de mettre la hache dans les services postaux, en supprimant des milliers de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste et en haussant les tarifs postaux de façon draconienne;

**ATTENDU QU'**au cours des cinq prochaines années, de 6 000 à 8 000 emplois seront éliminés et cinq millions de ménages seront privés de la livraison à domicile;

**ATTENDU QUE** ces compressions vont particulièrement nuire aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite;

**ATTENDU QUE** Postes Canada n'a pratiquement pas tenu de consultations, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

**ATTENDU QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** la municipalité de Crabtree écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisager de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires.

**ADOPTÉ**

**R 366-2014**

**RÉCLAMATION DE LA SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** soient approuvées les dépenses de 157 615,36 \$, pour les travaux d'amélioration du réseau routier exécutés sur le chemin des Deux Rivières, chemin Beauséjour et chemin de la Rivière Rouge, pour un montant subventionné de 12 129 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports;

**QUE** copie des pièces justificatives soient jointes à la présente résolution et transmises au ministère des Transports conformément à leurs exigences;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité;

**QUE** le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉ**

**R 367-2014**

**SOUSSIONS POUR RECONSTRUCTION DE L'ÉMISSAIRE ENTRE LA 1<sup>RE</sup> AVENUE ET LA RIVIÈRE OUAREAU**

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives aux travaux de reconstruction de l'émissaire entre la 1<sup>re</sup> Avenue et la Rivière Ouareau, à savoir:

<b>Nom des soumissionnaires</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>
Sintra inc.(Région Laurentides-Lanaudière).	120 511,05 \$
Les Entreprises Doménick Sigouin inc.	144 121,16 \$
Construction Moka inc.	145 241,02 \$
Les excavations Michel Chartier inc.	148 858,13 \$
Généreux construction inc.	154 325,19 \$
Les constructions CRBJ inc.	154 599,98 \$
Les excavations G. Allard inc.	162 862,09 \$
Pronex excavation inc.	179 809,98 \$
Construction Cyvex inc.	184 675,14 \$
Excavation Marc Villeneuve	265 523,32 4

Le Conseil prend également connaissance du rapport d'Éric Bélanger, ing., de Exp;

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de Sintra inc. au prix de 120 511,05 \$, incluant les taxes, laquelle soumission est la plus basse conforme, le tout conditionnellement à la réception du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

**ADOPTÉ**

**R 368-2014**

**TRAVAUX D'ASPHALTE - CHEMIN VENNE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenu à sa demande de prix auprès de deux fournisseurs, un bordereau avec des prix détaillés pour différents items de travaux d'asphaltage de moins de 25 000 \$ sur le chemin Venne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers d'accorder le contrat d'asphaltage du chemin Venne à l'entreprise Asphalte Générale pour un maximum de 10 000 \$.

**ADOPTÉ**

**R 369-2014**

**RÈGLEMENT 2014-261 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 2012-202 RELATIF AU STATIONNEMENT DANS LES RUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Sur la proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2014-261 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement 2012-202 relatif au stationnement dans les rues sur le territoire de la municipalité de Crabtree soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÈGLEMENT 2014-261**

**AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 2012-202 RELATIF AU STATIONNEMENT DANS LES RUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

**ATTENDU QUE** plusieurs personnes immobilisent leur véhicule dans les cases de stationnement réservé aux employés dans le stationnement de l'aréna;

**ATTENDU QUE** ce problème devient de plus en plus fréquent à l'aréna;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal désire modifier le règlement relatif au stationnement dans les rues afin d'interdire le stationnement dans les cases réservées au stationnement des employés municipaux pendant leur quart de travail ou aux véhicules d'urgence;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 22 septembre 2014;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance, et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2014-261 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement 2012-202 relatif au stationnement dans les rues sur le territoire de la municipalité de Crabtree soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droits.

## **ARTICLE 2**

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'article 3.9 du règlement 2012-202 relatif au stationnement partiellement prohibé sur les chemins publics est ajouté à la suite de l'article 3.8 :

- 3.9 En tout temps, à l'exception des employés dans le cadre de leur travail et aux véhicules d'urgence, nul ne peut immobiliser un véhicule routier dans les stationnements réservés aux employés à l'aréna;

## **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### **ADOPTÉ**

**R 370-2014**

### **RÈGLEMENT 2014-260 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 2008-151 RELATIF À LA PAIX ET L'ORDRE DANS LA MUNICIPALITÉ ET DÉCRÉTANT CERTAINES NUISANCES**

Sur la proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2014-260 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement 2008-151 relatif à la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances soit adopté.

### **ADOPTÉ**

#### **RÈGLEMENT 2014-260**

### **AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 2008-151 RELATIF À LA PAIX ET L'ORDRE DANS LA MUNICIPALITÉ ET DÉCRÉTANT CERTAINES NUISANCES**

**ATTENDU QU'**il y a des problèmes de stationnement dans les espaces verts;

**ATTENDU QUE** depuis l'arrivée du terrain de tennis ce problème devient très fréquent;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 22 septembre 2014;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance, et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2014-260 ayant pour effet de modifier certaines dispositions des règlements 2008-151 relatifs à la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

## **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droits.

## **ARTICLE 2**

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'article 5.3.1 du règlement 2008-151, relatif à la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances est ajouté à la suite de l'article 5.3 :

5.3.1 À l'exception des employés municipaux dans le cadre de leur travail et des véhicules d'urgence, nul ne peut immobiliser un véhicule dans les espaces verts à plus de 6 mètres de la bordure de rue;

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### **ADOPTÉ**

**R 371-2014**

### **PLAN D'ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE - PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS**

**ATTENDU QUE** la municipalité mandatait le 6 février 2012 la firme EXP pour effectuer le bilan des gaz à effet de serre (GES) et le plan d'action de réduction des GES;

**ATTENDU QU'**en mai 2013 une convention d'aide financière était signée entre le MDDEFP et la municipalité de Crabtree concernant le programme « Climat municipalités » volet 1 qui consiste en l'élaboration d'un inventaire des émissions des gaz à effet de serre et d'un plan d'action prévoyant leur réduction;

**ATTENDU QUE** la première phase du mandat a été réalisée le 13 septembre 2013 sous la forme d'un rapport « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) » pour l'année de référence 2009;

**ATTENDU QUE** l'objectif de réduction des GES pour le gouvernement du Québec est de 25 % par rapport au niveau de 1990;

**ATTENDU QUE** la moyenne des émissions de GES par habitant de Crabtree est bien inférieure à celle de la province de Québec et bien en dessous de l'objectif de 2020;

**ATTENDU QUE** la municipalité vise un objectif de 0,5 % entre 2009 et 2020 soit 100teq/CO<sub>2</sub> par année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le rapport final du plan d'action visant la réduction des gaz à effet de serre du 29 septembre 2014, préparé par Julie Beauséjour, ing. PhD de la firme Les services exp inc.

### **ADOPTÉ**

**R 372-2014**

### **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MANOIR DU BOISÉ CRABTREE**

La conseillère Sylvie Frigon dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte.

Sur proposition de Mario Lasalle, et résolu à la majorité des membres qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet, de nommer madame Sylvie Frigon comme représentante municipale au conseil d'administration du Manoir du Boisé Crabtree pour un mandat d'une durée de 2 ans à partir de la date de l'assemblée générale de fondation du nouveau conseil d'administration;

### **ADOPTÉ**

**R 373-2014**

### **TRAVAUX DE DRAINAGE DU TERRAIN DE SOCCER**

**ATTENDU QUE** la municipalité profite d'une entente relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre de la politique nationale de la ruralité-MRC de Joliette 2007-2014, dans laquelle l'installation d'un drain est prévue pour la somme de 13 350 \$;

**ATTENDU QUE** la firme Multi-Surfaces Giguère inc. a fourni un prix budgétaire pour l'installation d'un drain agricole sur le périmètre du terrain de soccer pour un montant estimé à 13 650 \$;

**ATTENDU QU'**il n'y a pas de fonds disponible au poste budgétaire 22-700-55-724;

**ATTENDU QU'**un montant de 5 000 \$ est disponible au poste 02-701-90-971-07 (fête des bénévoles) et qu'un autre montant au poste 02-702-40-971-01 (politique culturelle), de 10 000 \$ ne sera pratiquement pas utilisé en 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers:

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

D'autoriser à l'automne 2014 les travaux de drainage par la firme Multi-Surfaces Giguère inc. pour un montant estimé à 13 650 \$ excluant les taxes;

**QUE** la dépense soit imputée au poste 22-700-55-724 en utilisant les crédits disponibles des postes 02-701-90-971-07 et 02-702-40971-01.

**ADOPTÉ**

**R 374-2014**

**AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES**

La conseillère Sylvie Frigon dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte.

**ATTENDU QU'**aucun montant d'aide n'était prévu à cet effet en 2014;

**ATTENDU QU'**un montant de 2 000 \$ est disponible au poste 02-701-90-970-03 (politique familiale) et qu'un autre montant au poste 02-701-90-971-31 (Érablière), de 1 300 \$ ne sera pratiquement pas utilisé en 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, et résolu à la majorité des membres qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet, d'accorder une aide financière non récurrente à la Maison des Jeunes de Crabtree, pour l'année 2014, d'une somme de 2 500 \$.

**ADOPTÉ**

**R 375-2014**

**AJOURNEMENT**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner la séance ordinaire au lundi 20 octobre 2014 à 16 h 30.

**ADOPTÉ**

**La séance est levée à 19 h 35.**

\_\_\_\_\_  
Denis Laporte, maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.